

Compte-rendu
Séance ordinaire du 6 avril 2022

Date de convocation : 1er avril 2021

Sous la Présidence de : M. le Maire Guy ERNST,

Membres présents : MM. Jean-François SCHNEIDER, Fabien METZLER et Lionel PORCHE, Adjoint, Mmes et MM. Véronique KIEFFER, Martine QUIRIN, Sylvie BLATTNER, Stéphanie FELDMANN et Angélique GUYENOT.

Membres excusés : Mmes et MM. Marie DURRENBERGER (procuration à Lionel PORCHE), Christian REPIS, Christine METZLER (procuration à Fabien METZLER) Sébastien PINHEIRO et Émilie BESSON (procuration à Lionel PORCHE).

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Madame Sylvie BLATTNER est désignée secrétaire de séance.

Point n° 2: Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 février 2022

M. le Maire donne lecture du PV de la séance du 25 février 2022 dont la copie a été transmise aux membres du conseil municipal. Celui-ci n'appelant pas d'observations particulières, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point n° 3: Adoption du Compte de Gestion 2021

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion 2021 établi par M. le Receveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Percepteur-Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve ce Compte de Gestion.

Point 4: Adoption du Compte Administratif 2020.

M. le Maire se retire pour permettre aux conseillers municipaux d'en débattre et de procéder au vote. M. SCHNEIDER, adjoint au maire, présente le Compte Administratif 2021 dont les résultats se chiffrent de la façon suivante (les sommes ci-dessous sont constituées du résultat de l'année qui s'ajoute à celui des années précédentes, aux quels s'ajoutent les restes à réaliser, c'est à dire des dépenses engagées en 2021 mais mandatées en 2022) :

Budget PRINCIPAL (résultat 2021 + excédents cumulés antérieurs)

Section de fonctionnement

Recettes 1 534 441,10 €

Dépenses : 490 559,09 €

Soit un excédent de 1 043 882,01 €

Section investissement

Recettes : 33 310,96 €

Dépenses : 59 074,40 €

Restes A Réaliser : 1 500,00 €

Soit une moins-value de : 27 203,44 €

Budget FORET (résultat 2021 + excédents cumulés antérieurs)

Section de fonctionnement

Recettes : 746 254,64 €

Dépenses : 133 210 ,81 €

Soit un excédent de 613 043,83 €

Section investissement

Recettes : 5 679,32 €

Dépenses : 0,0 €

Soit un excédent de 5 679,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 11 voix pour, des membres présents et représentés (M. le Maire ne participant pas au vote) le Compte Administratif du budget 20201

Point 5: Affectation des résultats 2021 et vote des taux d'imposition 2021.

VU les résultats de fonctionnement s'établissant comme suit :

PRINCIPAL

1 043 882,01 €

FORET 613 043,83 €

VU les résultats d'investissement s'établissant comme suit :

PRINCIPAL -25 703,44 €

FORET 5 679,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Guy ERNST, Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'affecter les résultats 2021 comme suit :

en report au compte 1068 (couverture d'autofinancement) soit :

PRINCIPAL 27 203,44 €

N.B : les RAR y sont pris en compte.

en report à nouveau au compte 002 (excédent -fonctionnement) pour la différence, soit :

PRINCIPAL 1 016 678,57 €

FORET 613 043,83 €

N.B : les RAR sont déduit de l'excédent du budget communal.

en report au compte 001 (dépenses – solde d'exécution investissement) pour la différence, soit :

PRINCIPAL 25 703,44 €

N.B : les RAR n'y sont pas pris en compte.

en report au compte 001 (recettes - excédent -investissement) pour la différence, soit :

FORET 5 679,32 €

Point 6: Vote des taux d'imposition 2022.

M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qu'au vu de la situation économique incertaine en général, et malgré la baisse constante des dotations de l'État qui impacte les recettes communales, de continuer envers et contre tout la politique maintenue depuis plusieurs années par la commune et de ne pas augmenter les taux en maintenant ceux de l'année dernière.

Pour mémoire, les taux actuels sont le suivants : TFB à 24,51%, TFNB à 57,29% et CFE à 17,39%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2022 selon la proposition de M. le Maire et autorise M. le Maire à signer l'état 1259 MI.

Point 7: Vote du Budget Primitif 2022 (Budget Principal et budget Forêt).

M. le Maire présente le Budget Primitif 2022 au Conseil Municipal et procède au vote:

Budget Principal :

Budget Principal :

Section de fonctionnement : 1 946 375,57 €

dépenses : chapitres 002, 011, 012, 014, 022, 023, 042, 65 et 67 : unanimité des membres présents et représentés

recettes : chapitres 002, 013, 042, 70, 73, 74 et 75: unanimité des membres présents et représentés

Section d'Investissement : 1 726 339,01 €

dépenses : chapitres 001, 020, 040, 16 ,20, 204 , 21 et 27: unanimité des membres présents et représentés

recettes : chapitres 001, 021, 024, 040, 10, 13, 16 et 27: unanimité des membres présents et représentés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif principal 2022 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Budget Forêt :

Section d'exploitation : 714 553,83 €

dépenses : chapitres 002, 011, 022, 023, 042, 65, 66 et 67: unanimité des membres présents et représentés

recettes : chapitres 002, 70, 75 et 77: unanimité des membres présents et représentés

Section d'investissement : 151 322,32 €

dépenses : chapitres 001 et 21 : unanimité des membres présents et représentés

recettes : chapitres 001, 040 et 77: unanimité des membres présents et représentés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif forêt 2022 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 8 : Affectation de l'argent de la chasse de plaine pour cotisations de la CAAA.

Vu les dispositions réglementaires, et attendu que le montant des cotisations dont les propriétaires fonciers sont redevables s'élève à 4 291,00 € pour l'année 2022, M. le Maire propose d'affecter comme les années passées une partie du produit de la chasse, soit la somme de 2 415 € au paiement de la Caisse d'Assurance Accident Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de couvrir en partie, à hauteur de 2 415 €, la cotisation foncière afférente à l'exercice 2022 par affectation du produit de la location du droit de chasse.

Point 9: Autorisation donné au maire à ester en justice et se constituer partie civile dans le cadre d'une procédure au tribunal administratif.

M. le Maire informe les membres du conseil d'un recours déposé auprès du tribunal administratif de Strasbourg à l'encontre d'un refus de permis de construire. La commune disposant désormais d'un PLU, c'est à la commune, et nous plus aux services préfectoraux, comme c'était le cas sous RNU, de pourvoir à sa défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de ce recours, décide de se constituer partie civile, et autorise le maire à prendre toutes décisions nécessaires pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Point 10: Autorisation donnée au maire de passer un marché de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre des futurs travaux d'assainissement collectif diligenté par la communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig, dont la première tranche débutera à l'été 2022, se pose la question de la gestion des travaux de voirie que la commune souhaite réaliser. L'importance du chantier rend pertinente la question de savoir si la commune doit confier la gestion de celui-ci à un maître d'œuvre, les services communaux n'étant pas en capacité de gérer des travaux d'une telle ampleur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition de M ; le Maire de recourir à un maître d'œuvre.

Point 11: Informations du maire.

M. le Maire informe les membres du conseil de l'avancée du dossier concernant l'agrandissement du cimetière. Le géomètre est passé le 5 avril afin de confirmer l'emplacement des bornes du cimetière. Il est à signaler le comportement inadmissible d'un individu ayant prit à partie un adjoint accusant la commune de déplacer des bornes. Un géomètre étant un agent assermenté, ce genre d'accusations est inadmissible et injustifiée.

Par ailleurs, toujours concernant l'agrandissement du cimetière, la commune a contacté les services de l'ARS afin de faire agréer un hydro-géologue afin qu'il procède à l'étude préalable du sous-sol comme le prescrit la législation.

M. le Maire porte à la connaissance de ses collègues que le City Stade est sur le point d'être finalisé. Quelques menus finitions restent encore à faire mais l'ensemble de la structure est déjà fonctionnel et présente un bel aspect, si engageant que déjà de nombreux enfants du village n'ont pas attendu longtemps avant de lui faire les honneurs.

M. Le Maire remercie vivement l'entreprise en charge de la remise à neuf des peintures du foyer qui a réalisé un travail remarquable.

M. le Maire fait le point sur le vote du budget du SIVU de la Hasel qui s'est déroulé dernièrement.

M. le Maire fait part du déroulement de la réunion qui a eu lieu le 5 avril concernant la présentation des travaux d'assainissement collectif par la COMCOM aux riverains concernés par la 1ère tranche (c'est-à-dire la rue Principale, de la piste cyclable coté DINSHEIM jusqu'à l'embranchement de la rue de la Batteuse). Une trentaine de personnes ont assisté à cette réunion qui s'est très bien passée. Les échanges ont été instructifs et constructifs.

M. le Maire annonce qu'une vente de bois populaire destinée exclusivement aux particuliers aura lieu le 26 avril prochain au foyer communal.

M. le Maire signale également que l'Électricité de Strasbourg a diligenté une entreprise afin de procéder prochainement à l'élagage des arbres le long de la ligne électrique rue du Château.

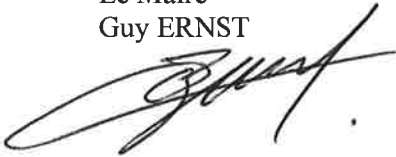
M. le Maire tient à remercier chaleureusement les habitants de HEILIGENBERG qui ont participé au concert de solidarité avec l'Ukraine qui s'est déroulé le 4 avril.

M. le Maire laisse pour finir la parole à M. METZLER Fabien afin qu'il puisse faire le point sur la situation de la forêt de HEILIGENBERG, notamment d'un point de vue sanitaire, après l'épisode du scolyte qui l'a si durement touché.

Mme KIEFFER conclut la séance en faisant un point sur le projet d'utilisation du bois abattu pour cause de scolyte en vue de faire un futur abri à proximité du City Stade.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures 30.

Le Maire
Guy ERNST



La Secrétaire de séance
Sylvie BLATTNER

